

COMMUNE DE OMPS

Séance du 10 octobre 2023

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 03/10/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix octobre, 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LOISON

Présents : 7

Votants: 9

Présents : Cédric CARNUS, Franck GIRARD, André LACAZE, Nathalie LAVERGNE, Jean-Luc LOISON, Jean-Claude MOREL, Aline BERTI

Pour: 9

Contre: 0

Représentés: Samuel SARRAILLE par Nathalie LAVERGNE, Nicolas GUILLON par Jean-Luc LOISON

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Claude MOREL

Objet: Indemnisation commissaire enquêteur -

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les commissaires enquêteurs et les membres des commissions d'enquête ont droit à une indemnité, à la charge de la personne responsable du projet, plan ou programme, qui comprend des vacations et le remboursement des frais qu'ils engagent pour l'accomplissement de leur mission.

Madame Nicole PICARD à été désignée comme commissaire enquêteur à l'enquête publique concernant le déclassement de deux chemins communaux :

- Celui bordant les parcelles A33, A34, A35, A24, A26, et A28.
- Celui bordant la parcelle A403

Considérant les frais de déplacement et l'investissement de Madame Nicole PICARD durant cette enquête ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accorder une indemnité de 200 euros à Madame Nicole PICARD

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le Maire,

